

Réunion du comité directeur du 23/07/20

	Présents	Excusés
Anne	X	
Jean	X	
Alain	X	
Cathy	X	
Laure	X	
Lucie	X	
Pascal C	X	
Pascal R	X	
Elizabeth	X	
Andréa	X	
Céline	X	
Antoine		X
Laurine		X
Sébastien		X

Ordre du jour : 1/ Nouvelle organisation de l'association et de la SCEA

2/ Rentrée 2020/2021

1/ Nouvelle organisation de l'association et de la SCEA

Les propositions d'organisation évoquées le 11/06/20 sont adoptées :

. La SCEA reprend la gestion financière globale : salaires, licences, prestations de tous types (cours, manifestations, stages ...). Un seul groupement d'employeurs sur les deux existants va perdurer.

. L'association s'occupe d'encaisser les adhésions, d'organiser les manifestations (fêtes du club et environ 9 concours par an), de gérer le volet de la communication aux adhérents (Facebook, Instagram) et de la TEAM. Elle garde le volet des subventions de la ComCom, de la commune et du département concernant les écoles de sport. Elle peut être amenée à participer à l'entretien des chemins. Elle gère la boutique et la buvette.

Léa s'occupe de la communication téléphonique avec les adhérents (liens pour les cours, Handisport, lien avec les écoles...).

Il sera nécessaire de créer un fichier informatique commun entre la SCEA et l'association pour le suivi des adhérents.

Alain reste disponible pour la maintenance informatique, le temps nécessaire.

Laure, la secrétaire donne sa démission ; par conséquent, il faudra réorganiser le bureau. Céline se propose d'assurer cette tâche avec un secrétaire adjoint à trouver.

Pascal R, membre du comité donne également sa démission et quitte la séance.

2/ Rentrée 2020/2021

Les tarifs des cours vont être ajustés par Jean et Léa la semaine du 27/07/20 et les tarifs des adhésions seront validés lors de la prochaine assemblée générale.

Les journées portes ouvertes auront lieu les 5 et 6 septembre.

Le programme équestre sera préparé par Jean et Léa. L'accueil se fera par Léa et les membres du comité. Les nouveaux cavaliers feront un essai ces jours-là pour être intégrés dans les cours adaptés à leur niveau.

Pour les inscriptions, il faudra :

- Imprimer le contrat d'adhésion en double exemplaire (un pour l'adhérent et un pour l'association). Alain s'en charge.
- Prévoir deux règlements distincts, le premier étant l'adhésion à l'association et le second étant le règlement de la licence et des cours à la SCEA.
- Ajouter les nouveaux inscrits au fichier source commun entre la SCEA et l'association.
- Adapter le mail d'information aux adhérents à la nouvelle organisation et le transmettre vers le 15/08/20.

Laurine, avec l'aide de Léa, a la charge de travailler sur les flyers et de proposer un article d'information sur les activités du club.